



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-108

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2016

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-06-20-018 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-06-24-002 - arrêté organisant la suppléance du préfet de la région Ile de France, préfet de Paris (2 pages)

Page 6

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-06-20-018

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés
publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière / Charles Foix

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 10,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 Novembre 2013 par l'arrêté directorial n+ 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directorial n° 75-2016-05-10-004 du 19 mai 2016 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à M. Serge MOREL - Directeur du Groupe Hospitalier des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière / Charles Foix en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- **Mme Edith BENMANSOUR**, Adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière – Charles Foix et Directrice du site Pitié Salpêtrière

En vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, délégation est donnée à :

- Jérôme HUBIN, Directeur des Finances
- Mathilde LEFEVRE, Adjointe au directeur des Finances
- Stéphanie FORTE, Directrice du site Charles Foix
- Muriel BROSSARD-LAHMY, Directrice des Services Economiques et Logistiques
- Florence BIENTZ, Adjointe à la Directrice des Services Economiques et Logistiques
- Didier MARCELIN, Ingénieur, Directeur de l'Investissement
- Pascal SOUBIGOU, Ingénieur, Directeur des Equipements
- Annie BOISSON, Ingénieur, Directrice des Systèmes d'information
- Michaël AUCOUTURIER, Ingénieur, Directeur des Travaux

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés, à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP- HP à M. Serge MOREL, Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière – Charles Foix en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 20155343-0034 du 9 décembre 2015 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 20 juin 2016

Le Directeur
Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière/Charles Foix
Serge MOREL



Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-06-24-002

arrêté organisant la suppléance du préfet de la région Ile de
France, préfet de Paris



PREFET DE PARIS

DMA/BAE

ARRETE

organisant la suppléance du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 2082 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François Carencu en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU le décret en date du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Sophie Brocas, en qualité de préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris à compter du 25 août 2014 ;

VU le décret du 14 février 2014 portant nomination de M. Jean-Sébastien Lamontagne, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU le décret du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Patrick Vieillescazes en qualité de chef de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris;

VU l'arrêté préfectoral DEP n°201627-0006 et REG n°201627-0007 du 27 janvier 2016 portant organisation de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

CONSIDERANT l'absence simultanée du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et du directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, du vendredi 1^{er} juillet 2016 début d'après-midi au dimanche 3 juillet 2016 inclus ;

SUR PROPOSITION de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er

La suppléance du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris est assurée, du vendredi 1^{er} juillet 2016 début d'après-midi au dimanche 3 juillet 2016 inclus, par M. Patrick Vieillescazes, sous-préfet, chef de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, pour le niveau départemental.

Article 2

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, le directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et le chef de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 24 JUIN 2016

Le préfet de la région Ile-de-France,
préfet de Paris



Jean-François CARENCO